

# Et la série continue....

Le projet de loi déposé à la Chambre des Députés le 20.10.92 par le ministre des Travaux publics prévoit de créer un fonds pour la rénovation de quatre îlots du quartier de la Vieille Ville de Luxembourg. Il s'agit de l'ensemble situé entre le "Bock", la rue de la Boucherie, le Palais de justice et le début de la Côte d'Eich. Le document parlementaire no.3687 contient, outre le projet et l'exposé des motifs, un avis du ministre des Finances - qui n'a pas d'observations à faire - et non pas du ministre des Affaires culturelles.

## 1. Constatations politiques

1.1 Le fait que l'Etat entende "privatiser" des travaux d'une envergure de quelques 2 milliards de francs en créant un fonds spécial ayant le caractère d'un établissement public est à considérer comme positif en soi. En accomplissant ce pas, le gouvernement démontre en même temps qu'il a perdu confiance en ses propres services, qu'il juge soit incompetents, soit trop lents à réaliser un travail donné dans un délai donné. Aux gouvernants, qui portent la responsabili-

té politique de leurs administrations respectives, d'en tirer les conclusions qui s'imposent!

1.2 Le fait de laisser ce projet se monter sous l'égide du ministre des Travaux publics (ou de son délégué) me fait monter la moutarde au nez, et en tout cas me laisse augurer de belles joutes entre les pouvoirs publics d'un côté, les scientifiques et les organisations de défense de l'autre (voir Ilot du Rost, Bock, Pont du Chateau...).

1.3 Mais étant donné que notre ministre des Travaux publics a été jadis un membre très actif du comité de l'association "Sauvez-la-Ville", et qu'ils s'en souvient certainement avec plaisir, les craintes énoncées plus haut s'avèreront certainement inutiles.

## 2. Constatations scientifiques

2.1 L'article 9 du projet de loi prévoit dans le comité-directeur du fonds deux représentants du Ministère des Affaires culturelles. A première vue, cela semble raisonnable. A y voir de plus près, on doit malheureusement constater que parmi les cadres supérieurs de nos instituts culturels qui seraient appelés à donner leur avis<sup>1</sup>, on cherche en vain un historien ou un archéologue-médiéviste.

2.2 La Commission des Sites des Monuments nationaux (CoSiMo) a tout simplement été oubliée dans le présent projet. Aurait-on encore en mémoire son avis négatif concernant le projet Pei, d'ailleurs superbement ignoré par nos responsables politiques?

2.3 Le projet de loi prévoit dans son article 11 que l'accord du ministre des Affaires culturelles est requis pour toute question d'ordre esthétique. Qu'en est-il des questions d'ordre historique, archéologique, sociologique etc.? Est-ce que le ministre des Travaux publics donnera le temps à son (ou à sa) collègue des Affaires culturelles de permettre aux scientifiques de faire un travail de recherche absolument nécessaire avant même que ne commencent les travaux de rénovation ou de restauration? J'en doute fort. Les travaux actuellement en cours au Pont du Château et à la "Wenzelsmauer" sont le signe évident que l'esprit scientifique connaît des difficultés évidentes à s'établir dans certains esprits à Luxembourg. De même que le projet de rénovation de l'Ilot Clairfontaine, qu'il prend comme modèle à suivre, ce projet-ci ignore tout simplement la composante scientifique inhérente à tout projet de restauration: un travail de recherche de base à réaliser par les historiens, les archéologues, les historiens de l'art, les sociologues, les architectes, les spécialistes en circulation routière etc...

2.4 Les auteurs du texte s'évertuent à rappeler leurs bonnes intentions quant à la sauvegarde du patrimoine architectural. Mais de quelle sauvegarde s'agit-il? Restaurer quelques pans de mur (façades) plus ou moins esthétiques, vider en même temps les immeubles de leur structure intérieure (voir la "Entkernung" de l'Ilot du Rost) ne peut vraiment pas être le nec plus ultra. Depuis 1975, cette façon de procéder est malheureusement de mise à Luxembourg et aucune amélioration n'est en vue.

2.5 Les quartiers visés par le nouveau projet connaissent depuis une cinquantaine d'années un exode constant de la population, une "bureautisation" et une "muséification" qui va bon train sous l'égide des pouvoirs publics (voir Ilot du Rost, dernier exemple en cours). Dans ce contexte, je félicite le gouvernement d'avoir reconnu que la "vocation de quartier habité a une importance primordiale dans le cadre de ce projet", où il y prévoit "une utilisation mixte avec une importante partie réservée à des activités commerciales ainsi qu'à la création de logements". Etant donné qu'un délégué du ministre du Logement et de l'Ur-

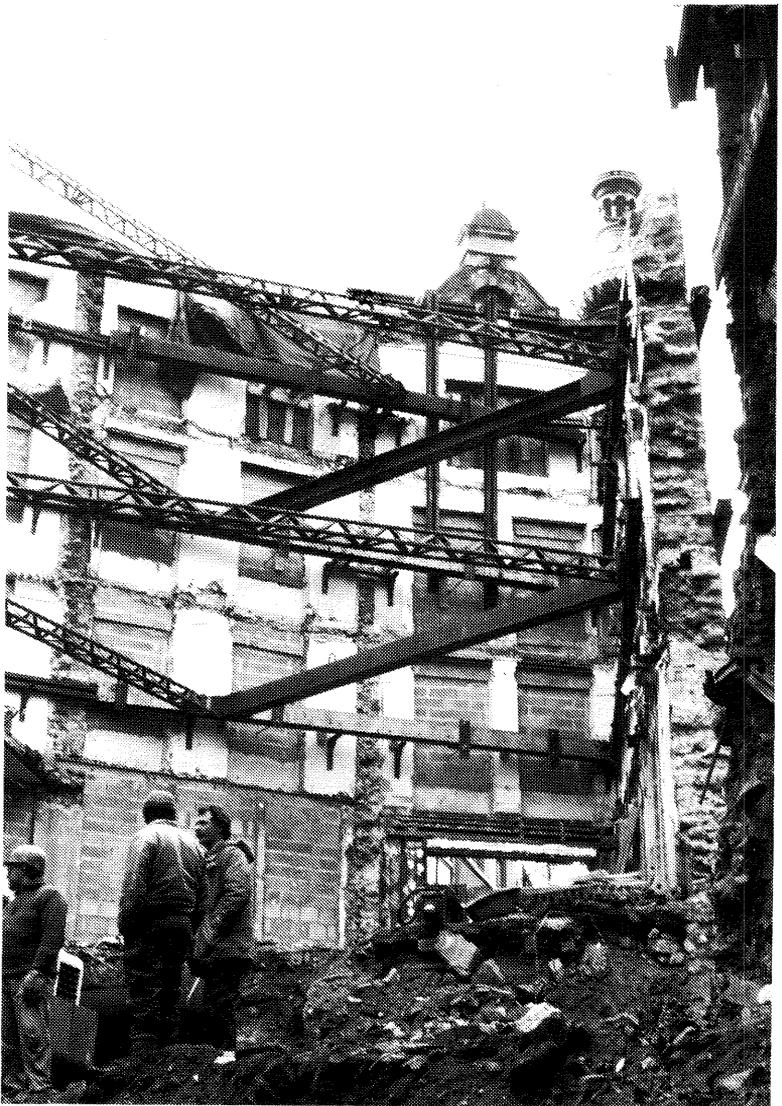
banisme fait partie du comité-directeur du Fonds, j'espère de tout coeur que cette "importance primordiale" (terme très fort!) ne passe pas inaperçue ou se résume en l'aménagement de quelques appartements pour concierges d'administrations!

## 3. Conclusions

3.1 Je lance un appel aux auteurs du projet pour qu'ils revoient leur texte et qu'ils le complètent dans le sens d'une approche scientifique des problèmes (histoire, archéologie...), au lieu de se contenter d'une approche par trop économique.

3.2 Je lance un appel au Premier-ministre et ministre des Affaires culturelles pour qu'il veuille bien intervenir auprès de son collègue des Travaux publics afin qu'il permette aux scientifiques de faire un travail de recherche convenable avant le commencement des travaux sur le terrain. Cet appel vaut également pour les membres de la Commission des Affaires culturelles de la Chambre des Députés qui auront à aviser ce projet.

3.3 Etant donné que de toute façon, les travaux ne pourront plus être terminés pour l'année 1995, il n'y



Am "Conrots Eck" entkernt die "Banque générale": die Fassade bleibt (noch) stehen, von einer Untersuchung der Bausubstanz und der Bodenschichten ist keine Rede. (Photo: MNIA)

## Dossier

---

a aucune raison de se précipiter (voir le malencontreux exemple de 1963 et l'expérience Pei). Pour une fois, soyons sereins et essayons de procéder raisonnablement et avec méthode.

**Jemp Kunnert, professeur d'histoire  
et historien de l'art.**

<sup>1</sup> N.D.L.R.: D'après nos informations, le directeur du Service des Sites et Monuments siégerait dans la dite commission, mais pas celui du Musée National d'Histoire et d'Art, pourtant concerné en tout premier lieu tant par sa compétence que parce que le musée fait partie des îlots soumis à la rénovation. Un avis critique des responsables du MNHA concernant le projet de loi sous rubrique aurait d'ailleurs été adressé au ministre des Affaires culturelles, et on en attend toujours la réponse.